



Rapport de jury

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- Session de Avril 2024 -

Concours d'entrée dans le corps des
auxiliaires de puériculture de la Ville de Paris

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Au sein de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, comptant plus de 450 structures qui offrent 20 000 places d'accueil, vous assurez la prise en charge et l'accueil des petit·e·s parisien·ne·s ainsi que la mise en œuvre du projet éducatif et des relations avec les parents.

Vos principales missions :

- Prendre en charge les enfants et répondre à leurs besoins fondamentaux en favorisant leur bien-être physique, affectif, psychomoteur et relationnel dans un cadre sécurisé ;
- Participer au projet éducatif de l'établissement ;
- Informer les parents du déroulement de la journée de leur·s enfant·s.

Le temps de travail et les horaires : 07h42 par jour, avec 25 jours de congés annuels, 2 jours de congés de fractionnement et 31 jours de RTT. En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 08h00 ou se terminer à 18h30.

B. Nature des épreuves

Épreuve orale d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de présentation par le·la candidat·e de son parcours et de son projet professionnel, destiné à apprécier ses motivations, sa capacité à exercer les missions dévolues aux auxiliaires de puériculture de la Ville de Paris et à vérifier ses connaissances générales sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris ainsi que sur le domaine de la petite enfance.

2. L'organisation de la session de novembre 2023

Le concours, organisé à partir du 22 avril 2024, s'est déroulé du 22 avril 2024 au 24 avril 2024. 150 postes étaient à pourvoir.

A. Jury et examinateurs

Le jury était composé de la manière suivante (4 hommes et 8 femmes) : 4 élu·e·s locaux·ales (2 hommes dont le président et 2 femmes), 3 cadres de santé (femmes), 1 conseillère socio-éducatives (femmes), 2 attachées d'administrations parisiennes (femmes), 2 attachés d'administrations parisiennes (hommes).

B. Les candidat·e·s

143 candidates étaient autorisées à concourir.

53 étaient absentes.

90 se sont présentées.

59 ont été reçues sur liste principale.

3. Remarques générales

La barre d'admission

La dernière candidate sur liste principale a obtenu une note de 10,00/20.

4. L'épreuve d'admission

Les candidates ont été évaluées sur les thèmes suivants :

- Présentation de 5 minutes
- Parcours et projet professionnels
- Connaissances des fondamentaux du métier et la petite enfance
- Connaissances sur la Ville de Paris et le service public
- Connaissances de la réglementation, de la sécurité et de l'ergonomie
- Mises en situation

- Relations avec les collègues, la hiérarchie et les parents
- Relation à l'enfant
- Motivation et engagement

90 présentes	Moyenne/20	Échelle de notes /20
Jury	11,21	04,00 à 19,00

31 ont une note comprise entre 04,00 et 10/20.

59 ont une note comprise entre 10,00 et 19,00/20.

Il a été constaté un manque de culture territoriale et une méconnaissance de l'environnement administratif.

Il est conseillé aux candidates de s'informer sur l'environnement parisien et ses institutions, les missions et le positionnement de la DFPE dans la collectivité parisienne, le statut de la fonction publique (obligations et droits des fonctionnaires) et de maîtriser tous les aspects de la thématique petite enfance.

Il est recommandé aux candidates de soigner leur présentation en respectant notamment le temps imparti. La motivation doit être mise en avant.

Le positionnement et la posture en tant qu'auxiliaire de puériculture doivent être plus affirmés.

Certaines candidates ont été mises en difficulté sur des mises en situation relatives à la prise en charge et à la sécurité des enfants, à la réglementation en vigueur dans les établissements de la petite enfance, alors que ce sont des sujets importants systématiquement abordés lors des entretiens.

Les candidates doivent avoir un positionnement adapté dans leurs échanges avec le jury.

Exemples de questions posées à l'oral :

1. Motivations pour rejoindre la Mairie de Paris et la DFPE

- Pourquoi souhaitez-vous rejoindre la Ville de Paris ?
- Que connaissez-vous du fonctionnement des crèches parisiennes ?
- Connaissez-vous les différents type d'établissements de la Mairie de Paris dans lesquels vous pouvez être amenée à travailler ?
- Connaissez-vous des grands projets petite enfance menés au sein de la Ville de Paris ?
- Quels sont les droits et les devoirs du fonctionnaire (idéalement 3 droits/3 obligations) ?
- Pourriez-vous parler du principe de laïcité ?
- Qui est la Maire de Paris ?

2. Fondamentaux du métier d'agent spécialisé des crèches

⇒ Accompagner l'enfant de 0 à 3 ans dans son développement et son autonomie

- Avez-vous mis en place de nouveaux projets dans l'établissement où vous travaillez actuellement ? Lesquels ? Comment travaillez-vous avec vos collègues et impliquez-vous les enfants ?
- Quel est l'apport des comptines et de la lecture aux enfants ? Quels sont les objectifs de ce genre d'activité ?
- Un enfant refuse de participer à une activité. Que faites-vous ?
- Un enfant refuse de manger. Que faites-vous ? Et si ça se répète régulièrement ?
- Quelles activités proposez/proposeriez-vous pour chaque tranche d'âge ? Qu'est-ce que cela leur apporte ?
- Pendant une activité peinture, un des enfants étale de la peinture partout, au-delà du support qui lui est donné, avec beaucoup d'énergie. Comment réagissez-vous ?

⇒ Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant

- Vous voyez l'une de vos collègues attrape brutalement un enfant par le bras. Comment réagissez-vous (plusieurs mises en situation possibles autour des situations de maltraitance par des collègues) ?
- Un enfant convulse dans la section des grands. Comme gérez-vous la situation ? Et en cas d'impossibilité de joindre votre responsable ?
- Un enfant s'est fait mordre par un autre. Comment gérez-vous la situation auprès des enfants ?
- Le parent de l'enfant mordu se montre véhément à votre égard. Comment gérez-vous la situation ?

- Que sont les violences douces ? Pouvez-vous nous donner un exemple ?
- À quoi êtes-vous particulièrement vigilante pour garantir la sécurité des enfants ?
- Qu'est-ce qui PAI ? À quoi sert-il ?

⇒ **Accueillir les enfants et les familles**

- Quelles relations avez-vous avec les parents ? Comment se passent les transmissions, du matin, du soir ?
- Lors des transmissions du soir, un parent est très mécontent car les vêtements de son enfant sont tâchés. Il vous reproche de ne pas l'avoir changé. Comment réagissez-vous ?
- Un parent vous raconte qu'il est en instance de séparation mais vous demande de ne pas en parler. Que faites-vous ?

3. Évoluer dans son environnement professionnel :

- Qu'est-ce pour vous le travail d'équipe ?
- Quels sont les différents métiers exercés au sein d'une crèche ? Quelles sont leurs missions et comment s'articulent-elles ?
- Comment voyez-vous votre collaboration avec les EJE ?
- Vous êtes seule d'ouverture dans l'unité des grands. Il est 8h45 et votre collègue arrive à 09h15. Vous avez déjà accueilli 8 enfants et vous voyez que 3 nouvelles familles s'apprêtent à rentrer. Que faites-vous ?
- Qu'est-ce qu'un projet d'établissement et à quoi sert-il ?
- Comment envisagez-vous votre évolution professionnelle ?
- Quelles formations qualifiantes avez-vous déjà effectuées ?
- Quelles formations souhaiteriez-vous suivre ?
- Un de vos collègues vous demande de changer régulièrement ses horaires. Comment réagissez-vous ?

4. La prévention des risques professionnels :

- Pouvez-vous nous dire à quels risques professionnels vous êtes exposée en tant qu'auxiliaire de puériculture ?
- Comment prévient-on ces risques ?